

38 LUZINAY

rue de l'Eglise / rue du 19 mars 1962

PROJET D'AMENAGEMENT DES PARKINGS

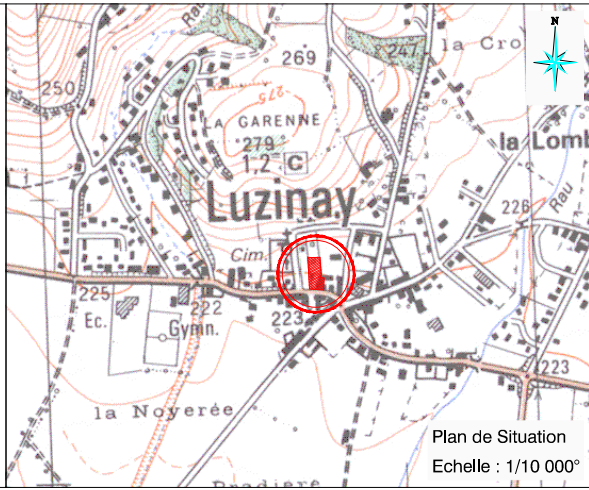
Propriétaire (avant division) :
Commune de LUZINAY

Cadastrre (avant division) :
Section B, N° 1024

Contenance cadastrale :
11a 54ca
Superficie indicative* :
1152 m2

Echelle : 1/200°

Coordonnées LAMBERT 93**
Nivellement IGN 69**



Plan de Situation
Echelle : 1/10 000°

* Superficie indicative : obtenue à partir des limites apparentes de la possession (éléments incertains ou non définis juridiquement).

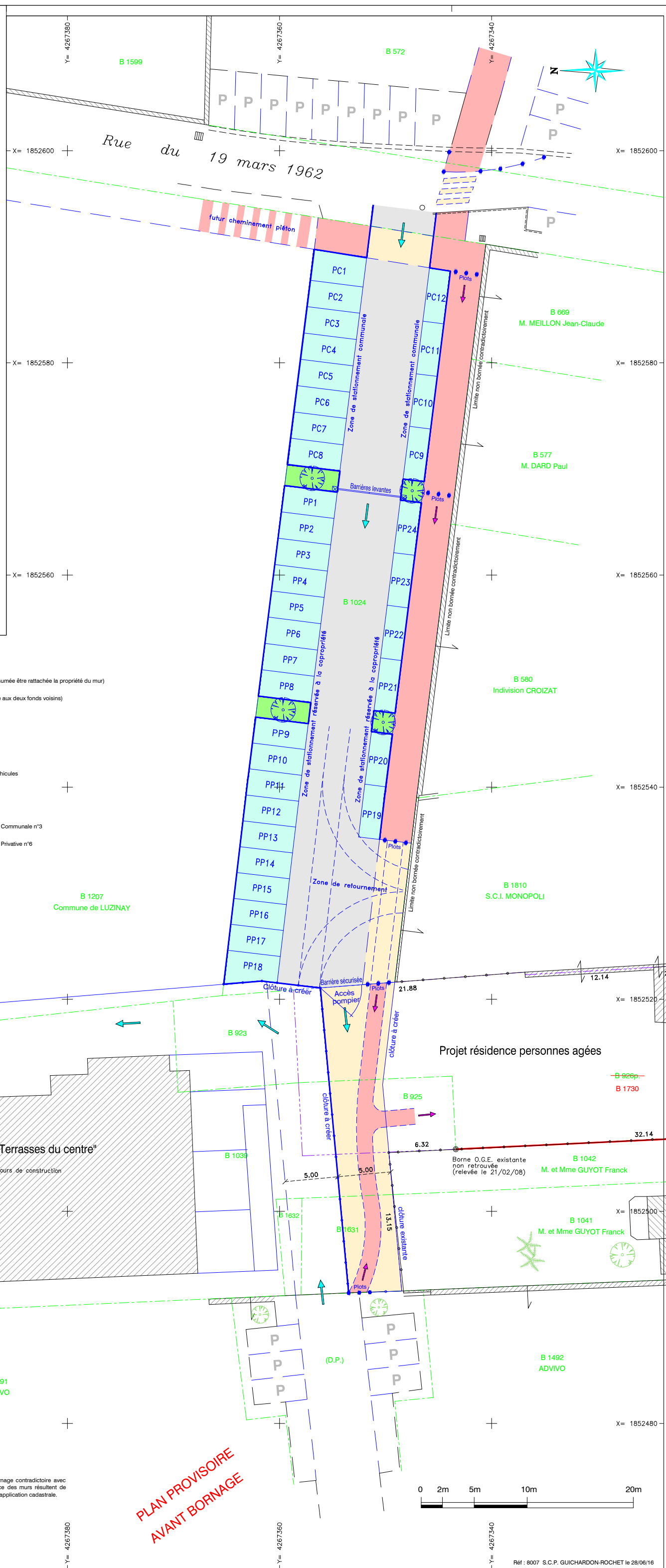
** Rattachements altimétrique et planimétrique effectués par mesurages GPS.

Date	Intervenant(s)	Opération(s)
19/01/16	JLB et GC	Lever topographique
22/01/16	JLB	Plan topographique
02/03/16	JLB	Intégration de la parcelle B 925
01/04/16	JLB	Emplacement réservé de voirie
09/06/16	JLB + St	Relevé complémentaire (rue de l'Eglise/rue du 19 mars 1962)
28/06/16	JLB	Projet d'aménagement des parkings

S.C.P. GUICHARDON - ROCHET
Géomètres-Experts associés
41 rue Camille Desmoulins - 69800 SAINT - PRIEST
322 chemin de Cul de Boeuf - 38440 BEAUVOIR DE MARC

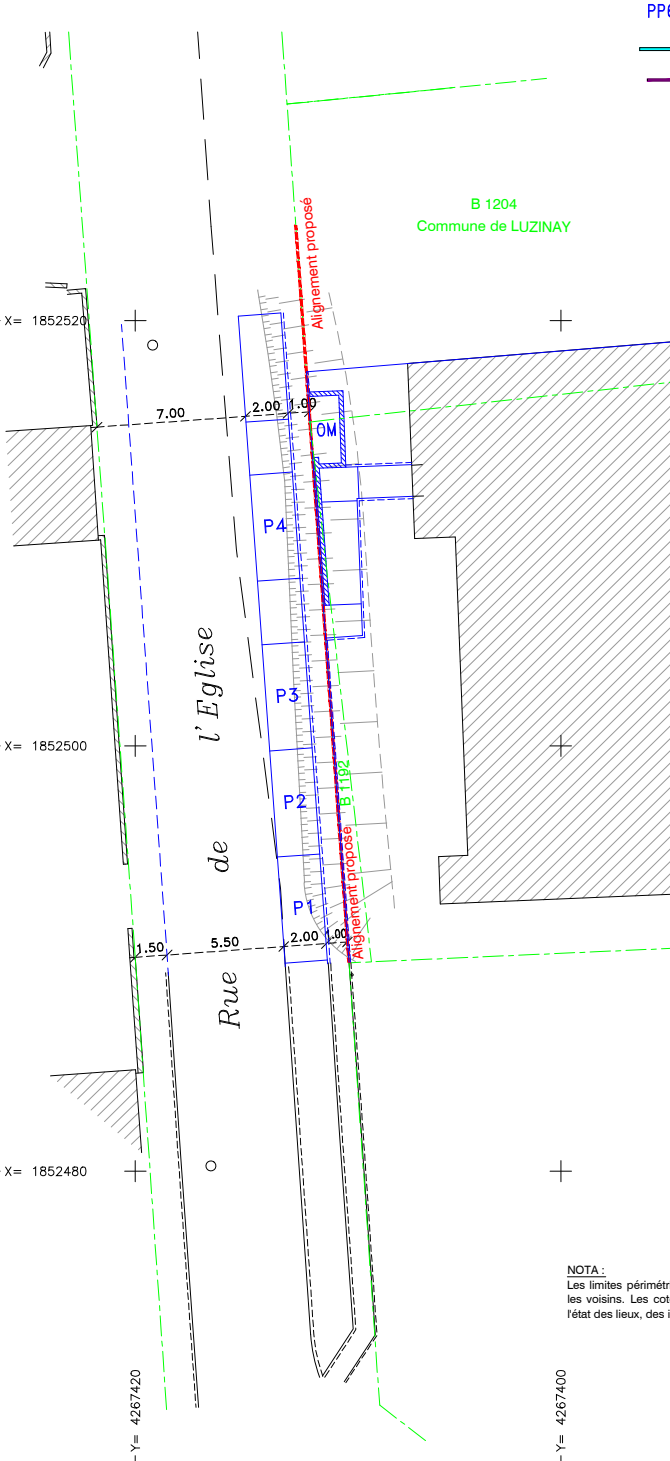
Téléphone : 04 78 20 10 79
Télécopieur : 04 78 20 14 34
E-mail : guichardon@aol.com
Site web : www.guichardon.fr

Réf : 8007 28/06/16



- Légende :**
- +99.65 Point topographique et son altitude
 - 1E Batiment sur rez de chaussée + 1 étage
 - Arbre (feuillu, résineux)
 - Plaque, Grille, Tampon mixte, Tampon, Bouche à clé, Borne O.G.E.
 - E 206 Référence cadastrale : section et numéro de parcelle
 - E 206 Nouveau numéro
 - Application cadastrale
 - Limite de propriété par application cadastrale recalée sur les éléments relevés
 - Limite présumée de propriété
 - Limite réelle de propriété : limite définie juridiquement

- Mur présumé privatif : (la flèche indique à quelle parcelle est présumée être rattachée la propriété du mur)
Mur présumé mitoyen : (le mur est présumé appartenir pour moitié aux deux fonds voisins)
- Stationnement
 - Espace végétalisé
 - Circulation véhicules
 - Circulation piétons & véhicules
 - Circulation piétons
 - Bordures de type T1
 - PC3 Place de stationnement Communale n°3
 - PP6 Place de stationnement Privative n°6
 - Accès véhicules
 - Accès piéton



NOTA :
Les limites périmétriques n'ont pas fait l'objet d'un bornage contradictoire avec les voisins. Les cotes, les superficies et l'appartenance des murs résultent de l'état des lieux, des indications des propriétaires et de l'application cadastrale.

**PLAN PROVISOIRE
AVANT BORNAGE**

